

Maternité et Droits des femmes en France (XIX^e-XX^e siècles)
d'Anne Cova, Paris, Anthropos, 1997, 435 p.

Marie-Blanche Tahon

Volume 18, Number 1, 1999

Symposium : L'américanité du Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040158ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040158ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Tahon, M.-B. (1999). Review of [*Maternité et Droits des femmes en France (XIX^e-XX^e siècles)*] d'Anne Cova, Paris, Anthropos, 1997, 435 p.] *Politique et Sociétés*, 18(1), 176–179. <https://doi.org/10.7202/040158ar>

Maternité et Droits des femmes en France (XIX^e-XX^e siècles)
de Anne Cova, Paris, Anthropos, 1997, 435 p.

Ce livre est la version remaniée d'une thèse codirigée par Gisela Bock et Michelle Perrot. Il est divisé en trois parties : « La maternité, fin de siècle », « Les prémices de la protection de la maternité, 1900-1918 » et « Une politique de la maternité, 1919-1939 ? ». Chacune des parties comporte deux chapitres : « Les balbutiements de la protection de la maternité » et « Féminisme et maternité » ; « Une logique d'assistance, 1900-1918 » et « Concilier maternité et travail, 1914-1918 » ; « Politique de la maternité ou politique de

la natalité pendant les années folles ? » et « La place des mères est au foyer durant la grande répression des années trente ». Il comporte une bibliographie « sélective » bien choisie.

Il s'agit d'un ouvrage précieux dans la mesure où il présente divers matériaux difficilement accessibles pour qui ne s'astreint pas à les rechercher et sur lesquels on peut s'appuyer pour poursuivre la recherche, par exemple, pour procéder à une comparaison France-Québec, qui serait, à coup sûr, particulièrement éclairante. Il le fait en privilégiant les positions du mouvement féministe français envers la maternité et en présentant les débats qui entourent les promulgations de lois. La période étudiée (1892-1939) se justifie par ces considérations : en 1892 se réunit le premier congrès international « féministe », au cours duquel une féministe néomalthusienne prône « l'abstention génésique », et en 1939 est promulgué le code de la famille. Il s'agit donc moins, objet oblige, d'un tableau exhaustif des situations auxquelles sont confrontées les mères que d'une analyse des mesures législatives les concernant. Je m'attacherai ici à l'introduction (p. 1-28) et à la conclusion (p. 393-411) dans lesquelles l'auteure était sa perspective de recherche.

A. Cova, en suivant le cheminement de l'idée de protection de la maternité dans les Assemblées, veut contribuer à « une histoire intellectuelle du politique, inaugurée par Pierre Rosanvallon afin de “comprendre de l'intérieur les certitudes, les tâtonnements ou les aveuglements qui gouvernent l'action et l'imagination des hommes” (1992, p. 19). [À] saisir aussi, à travers l'exemple de la législation concernant la maternité, l'édification de l'État providence, de 1892 à 1939 » (p. 3). Elle revendique également de « [p]articiper à ce que Jacques Rancière nomme une “histoire du visible commun et du combat pour la visibilité” [1993, p. 61], car c'est bien un “combat pour la visibilité” que mènent dans les coulisses, des femmes, puisqu'elles sont exclues de la scène politique » (p. 13).

A. Cova propose de « dépasser les dichotomies » (p. 13). Elle en identifie trois : égalité/différence, public/privé et maternité/citoyenneté. Elle se contente essentiellement, me semble-t-il, de les juxtaposer en illustrant comment le fait d'être mère est utilisé par les féministes tantôt dans un sens et tantôt dans un autre. On voit mal comment dépasser leur binarité, d'autant que l'auteure ne déconstruit pas ces dichotomies – ce à quoi on aurait pu s'attendre dans l'introduction, même si, dans le corps du texte, il est logique qu'elle classe les arguments avancés en fonction de ces dichotomies. Je m'attacherai ici à la troisième : « Maternité/citoyenneté ».

A. Cova considère que « le lien maternité/citoyenneté est à même de produire des effets paradoxaux : exclusion ou inclusion des femmes dans la vie politique ». Elle le justifie ainsi : « Exclusion lorsqu'au nom de la maternité, les parlementaires ne cessent de clamer que les mères doivent rester à la maison et s'occuper de leurs enfants et des tâches ménagères. Allégation à laquelle des féministes répondent astucieusement que ce n'est pas le dépôt d'un bulletin de vote dans une urne électorale qui les empêche de remplir leur fonction maternelle ». N'est-il pas particulièrement réducteur

de définir la « fonction maternelle » comme le fait de « rester à la maison et s'occuper de leurs enfants et des tâches ménagères », en particulier lorsque l'on prétend réfléchir à la « dichotomie » maternité/citoyenneté ?

Il faut dire que la notion de « citoyenneté » ne fait guère plus l'objet de problématisation. Après avoir rappelé que les Françaises n'avaient pas le droit de vote jusqu'en 1944, l'auteure note que « si la citoyenneté évoque de prime abord, les droits politiques, T. H. Marshall a mentionné aussi la citoyenneté sociale dans son ouvrage classique définissant trois composantes de la citoyenneté, les droits civils, les droits politiques et les droits sociaux, acquis successivement ». Elle ne manque certes pas de signaler que cette progression linéaire de la citoyenneté ne s'applique pas aux femmes. Elle minimise toutefois cette objection en écrivant : « Fort heureusement la France n'a pas attendu que les femmes acquièrent la citoyenneté politique pour leur octroyer des droits civils et sociaux. Dès la fin du XIX^e siècle, le combat pour le droit au suffrage des femmes est intrinsèque à celui pour leurs droits civils et sociaux ».

On a ici une illustration du fait que l'empirisme permet de faire l'impasse sur un questionnement théorique : Qu'est-ce que la citoyenneté dès lors qu'elle est fragmentée? Plutôt que de s'y engager, A. Cova opte pour le point de vue de Marshall, qui lui permet de prétendre que « la maternité permet d'accéder à la citoyenneté sociale ». Elle poursuit : « Exclues de la citoyenneté classique si on peut dire, les féministes ont cherché à rendre les femmes citoyennes avant la lettre. La maternité leur a permis d'être reconnues par l'État comme des mères citoyennes ». Cette résorption de la dichotomie ne satisfait pas pleinement l'auteure elle-même. Aussi rappelle-t-elle que « [s]e pose alors la question de la formation, de la signification et des limites de la citoyenneté pour les femmes. La manière différente dont les hommes et les femmes deviennent citoyens et citoyennes est hautement révélatrice des conceptions de la Démocratie ». Ce constat particulièrement banal ne fera sans doute pas faire des progrès immenses à la philosophie politique.

L'auteure en revient alors à une question « concrète » : « Est-ce que la citoyenneté sociale s'oppose nécessairement à la citoyenneté politique? Autrement dit l'idée progressiste d'un congé de maternité n'a-t-elle pas retardé l'accès au droit de vote des femmes? Faut-il conclure que les droits de protection de la maternité et les droits politiques suivent un parcours inverse? » On remarquera la pauvreté conceptuelle, en particulier de la notion de « citoyenneté ». Aussi ces questions restent-elles sans réponse, mais débouchent sur une conclusion de compromis : « Pourtant des femmes montrèrent qu'en insistant sur la maternité elles ne limitent pas forcément leur participation politique et mettent en question le clivage entre le non-pouvoir et le pouvoir. Carole Pateman estime que dans la conception patriarcale de la citoyenneté, revendiquer simultanément la citoyenneté et la différence revient à solliciter l'impossible [1992, p. 20] ».

C'est donc, sans état d'âme, qu'il est ici fait référence à « la conception patriarcale de la citoyenneté », alors que l'analyse porte 1. sur la France du

XIX^e et du début du XX^e siècles qui tente vaille que vaille de mettre en pratique la fraternité inscrite dans sa devise et 2. sur la maternité qui aurait ouvert, aux dires mêmes de l'auteure, sur la « citoyenneté sociale ». La fraternité ne fait sans doute pas place aux sœurs et encore moins aux femmes. Cela pourrait être démontré sans pour autant se voiler derrière « la conception patriarcale de la citoyenneté ». Y recourir pourtant, ainsi que semble s'y résoudre A. Cova, impliquerait une démonstration de la liaison entre « la conception patriarcale de la citoyenneté » et la maternité comme moyen d'« accéder à la citoyenneté sociale ».

La conclusion-synthèse de l'ouvrage se garde bien d'ouvrir à un questionnement épistémologique. Elle souligne sans surprise que « [l]a maternité est à double face : des réformes ponctuelles de grande importance ont été conquises pour les mères, telle la possibilité matérielle de concilier un emploi salarié avec les travaux domestiques, possibilité qui a permis à plus de femmes d'accéder au marché du travail, mais sur le long terme, les droits obtenus ont pu être préjudiciables aux femmes, en tendant justement à réduire leur intégration sur le marché du travail ». On notera en passant que toute référence à la citoyenneté (politique) est ici mise aux oubliettes.

D'un mot, ce livre, comme nombre de productions d'historiennes, est utile pour ce qui est des matériaux qu'il fournit. Mais, comme nombre de productions d'historiennes, il pêche par défaut de conceptualisation.

Marie-Blanche Tahon
Université d'Ottawa.